



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact :
M. Claude-Alain Kleiner, président du Conseil communal

☎ 032 886 43 96 / 📞 078 924 325 45

Organisation des classes 2012-2013

Qualité pédagogique et garantie de proximité !

Le Conseil communal de Val-de-Travers, lors de sa séance hebdomadaire du 23 avril 2012, a pris une décision importante au sujet de la délicate question de l'organisation des classes de l'année scolaire 2012-2013, suite à l'obligation de fermer trois classes, en application de l'arrêté cantonal régissant les modalités de subventionnement des traitements.

Pour mémoire, il n'est sans doute pas inutile de rappeler quelques-uns des éléments ayant participé à la prise de décision :

- Dès le mois de septembre 2011, à la demande du conseiller communal en charge du dicastère, la direction de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau Val-de-Travers, travaille à l'élaboration de scénarios organisationnels à la lumière des effectifs des classes et des écoles dans le respect des contraintes cantonales, ainsi qu'en fonction de la configuration future de l'école compte tenu des principes définis dans le concordat HarmoS.
- Dans ce contexte, en décembre 2011, le Conseil communal a choisi, compte tenu de la responsabilité qui est la sienne, d'aller dans le sens d'une organisation à même de répondre aux exigences de demain, soucieux également de garantir la proximité de la scolarisation des enfants du premier cycle – 4 premiers degrés – comme stipulé dans le Règlement général de notre école. Lors de cette prise de décision, la qualité pédagogique a tenu une place primordiale.
- Tout au long de cette réflexion, le Conseil d'établissement scolaire a été tenu informé des éléments qui tiendraient de critères lors des choix politiques effectués par l'Autorité, à savoir, l'équilibre des effectifs, le maintien des identités villageoises, l'emploi du corps enseignant notamment.
- Ainsi, en janvier 2012, le Conseil communal a choisi le scénario communiqué au corps enseignant et aux membres du Conseil d'établissement scolaire le 12 janvier.
- Au lendemain de cette décision, les réactions des parents des villages concernés ont été nombreuses. Elles ont porté non seulement sur la manière de communiquer mais aussi et surtout sur les choix effectués par le Conseil



communal. Parmi ces nombreuses réactions, certaines d'entre elles ont d'ailleurs largement dépassé les limites de ce que l'on est en droit d'attendre de citoyens responsables. Cependant, ces fâcheux débordements ne doivent pas ternir le bon climat d'écoute et de dialogue qui fut celui des séances que le conseiller communal en charge du dicastère accompagné par la direction de l'Ecole ont tenu dans chacun des villages concernés par une fermeture de classe.

- Au terme de ces cinq séances, le conseiller communal a décidé de mandater la direction de l'Ecole pour constituer un groupe « technique » dans le souci de mieux cerner les demandes des parents et d'exposer plus en détails les raisons qui ont conduit à ces décisions. Au terme des deux séances organisées à cet effet – en présence de l'Inspecteur des écoles de l'arrondissement pour l'une d'entre elles – la direction de l'Ecole a dressé un rapport objectif de la situation, rapport dans lequel figurent les propositions et suggestions apparues. En mars dernier, le Conseil communal a voulu rencontrer la direction afin qu'elle commente le contenu de son rapport.
- Depuis lors, le Conseil communal a porté cet objet à son ordre du jour à l'occasion de deux séances. Durant ce laps de temps, de nombreux parents, à titre personnel ou au travers des comités d'école ont jugé nécessaire d'adresser leurs sentiments au Conseil communal. Dans le même temps, à l'occasion de deux séances du Conseil général, le Conseil communal a dû répondre à quelques questions et/ou interpellations à ce sujet. A chaque fois, le Conseil communal s'est efforcé de répondre avec la plus grande transparence, encourageant toutefois les groupes politiques à ne pas faire de l'école un thème de campagne. Ce vœu n'a hélas pas été exaucé.

Ainsi, en vertu de l'application de l'arrêté cantonal y relatif et dans le respect du Règlement général de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau du Cercle scolaire du Val-de-Travers, soucieux de promouvoir une école souscrivant aux principes définis par le concordat HarmoS mais enfin et surtout désireux de privilégier la qualité pédagogique et une scolarisation de proximité pour les quatre premiers degrés, le Conseil communal a décidé de confirmer sa décision du mois de janvier 2012, différant toutefois d'un an, la fermeture d'une classe à Boveresse compte tenu d'une organisation des classes pédagogiquement justifiable. Ainsi, les écoles de Noiraigue, Saint-Sulpice, Les Bayards, La Côte-aux-Fées et Fleurier perdront une classe, alors que celles de Travers et Couvet augmenteront d'une classe afin d'obtenir des effectifs proches de la moyenne du Val-de-Travers – 18,83 élèves par classe –. Dans ces villages, les transports scolaires sont d'ores et déjà prévus afin d'assurer le confort des enfants et de leurs familles.

Le Conseil communal, fort des mesures et des directives particulières qui seront transmises au corps enseignant par l'intermédiaire de la direction de l'école, considère que tout est ainsi mis en œuvre pour garantir une qualité pédagogique à la hauteur des attentes des parents et préserver l'identité des villages concernés. Dans cet esprit, le Conseil communal compte sur l'esprit de citoyenneté de toutes et tous pour permettre aux enfants de débiter la prochaine année scolaire dans les meilleures conditions.

Val-de-Travers, le 3 mai 2012

LE CONSEIL COMMUNAL

